

Il y a collaborateurs et collaborateurs

Date : 26 février 2019

Qui sait qu'à l'instar des autres collectivités territoriales, le Département d'Ille-et-Vilaine s'attache - aux frais des contribuables - des agents officiellement qualifiés de « *personnels politiques* », qui ne sont intégrés ni au tableau des emplois, ni à la hiérarchie de l'administration et sont recrutés de manière discrétionnaire par le Président de l'assemblée ?...

Il faut bien distinguer d'une part les « *collaborateurs de cabinet* » et d'autre part les « *collaborateurs de groupes d'élus* ».

Dans le cas d'espèce, la réglementation limite le nombre des « *collaborateurs de cabinet* » à 10 personnes au maximum.

A l'occasion de la présentation du budget 2017, j'avais pu en repérer 8 (mais je ne me souviens plus si cela comprenait le directeur du cabinet qui est rémunéré au plafond légal, soit 90 % de la hors échelle B – 3^{ème} chevron de la grille applicable aux fonctionnaires)

Par contre, la réglementation n'encadre pas le nombre des « *collaborateurs de groupe d'élus* » qu'elle ne contient qu'au travers d'une enveloppe budgétaire qui ne saurait excéder 30 % du total des indemnités versées à l'ensemble de ces élus et qui représentait dans le cas d'espèce 331.376 euros en 2015.

A l'occasion de la présentation du budget 2017, j'avais pu en repérer 5, correspondant à 4 équivalents plein temps répartis entre les 3 groupes politiques déclarés, conformément à une délibération du mois d'avril 2015.

C'est dans ce cadre que le tout nouveau Président du « *groupe socialistes et apparentés* », Ludovic Coulombel, vient de se mettre à la recherche d'un -e- Secrétaire général -e- (rien que ça !...), dont je vous invite à prendre connaissance des attributions :

- Coordonner et encadrer les collaborateurs du Groupe
- Animer le travail au sein de l'équipe
- Assurer le lien avec le Cabinet du Président du département
- Assurer le lien avec l'ensemble des élus du Groupe socialiste et apparenté
- Rédiger les articles pour la lettre électronique, le site, le Nous Vous Ille, la lettre aux élus-es
- Rédiger des discours pour les évènements généralistes (Sainte Barbe, comices, vœux...) et les évènements locaux (inaugurations, manifestations...)
- Rédiger les argumentaires pour les élus -es- du groupe
- Rédiger les communiqués de presse

- Participer à l'organisation de réunions publiques des élus-es-
- Assurer le suivi des décisions prises lors des réunions du Groupe et le suivi des politiques départementales
- Gérer avec le Cabinet l'organisation du séminaire de rentrée
- Assurer en lien avec le Président du Groupe, les relations extérieures avec la Fédération du PS 35, avec les groupes socialistes des autres départements (44 – 29 – 22 – 56), avec la Région, Rennes Métropole et la Ville de Rennes



Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il m'arrive de me demander à quoi peuvent bien servir les élus eux-mêmes !... ;-)